

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2023 avec les modalités présentées ci-dessus.

Délibération n° D2023-05

QUESTIONS DIVERSES

1/ La Mairie est fermée du 13 au 17 février 2023.

2/ La société MADIPORC demande, aux membres du Conseil Municipal, l'approbation par principe, avant d'effectuer les modalités, l'installation d'une éolienne pour une auto-consommation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

3/ L'agent technique propose des nouveaux horaires le concernant, à savoir 70h sur deux semaines, réparties de la façon suivante : 33 heures l'une sur 4 jours travaillés (8h00-12h00/13h15-17h30) et 37 heures l'autre sur 4,5 jours travaillés (8h00-12h00/13h15-17h30 du lundi au jeudi et le vendredi, de 8h00 à 12h00). Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et souhaite échanger avec l'agent technique afin d'établir les modalités sur les périodes d'été (journées continues).

4/ Un administré expose son souhait de racheter à la Commune une partie de l'impasse du Sud avoisinant sa parcelle de terrain. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à la demande.

5/ Un administré demande l'autorisation au Conseil Municipal d'empiéter de 15 cm sur la petite place devant son domicile au 9 Grand'Rue afin d'installer une isolation extérieure. Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais précise que pour la partie donnant sur la RD147, il faudra faire une demande d'arrêté de police de circulation auprès du Conseil Départemental. Les documents seront fournis à l'administré.

6/ Le projet d'aménagement de l'ancienne Mairie a déjà été évoqué lors des précédents conseils. Le Conseil Municipal donne ses orientations d'aménagement afin de préparer le rendez-vous de chantier qui est fixé le 9 février à 14h00 sur place.

7/ Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable au recrutement d'un nouveau contrat aidé et demande à Madame Le Maire de se rapprocher de la Commune de SAINT-GÉNÉROUX.

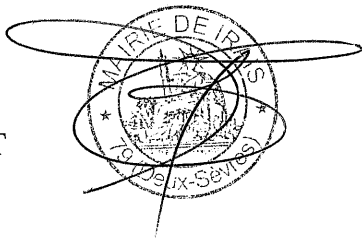
8/ Un administré souhaite racheter l'ancien terrain de boules, situé à la sortie d'IRAIS, en direction d'AVAILLES-THOUARSAIS. Les membres du Conseil Municipal souhaitent réfléchir sur ce point.

9/ Une date du prochain conseil municipal est fixée le 20 mars 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Hélène MARSAULT



Le secrétaire de séance,

David PICARAT